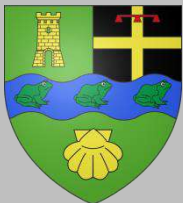


Plan Local
d'Urbanisme

P.L.U

Commune d'
OUCHES



(Département de La Loire)

APTITUDES AMENAGEMENT

Agence de Roanne :
Espace Saint Louis Rue Raffin 42300
Roanne - Tél/fax : 04 77 71 28 82

aptitudes.amenagement@orange.fr



2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Arrêté par DCM le 29 février 2016

Approuvé par DCM le.....

Sommaire

Préambule..... 2

La structure du PADD d'Ouches 4

Défi n°1 : Conforter le cœur de village et la qualité du cadre de vie..... 5

Défi n°2 : Conforter les composantes démographiques et économiques 7

Défi n°3 : Préserver le contexte rural et environnemental 10

P réambule

Le présent document présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

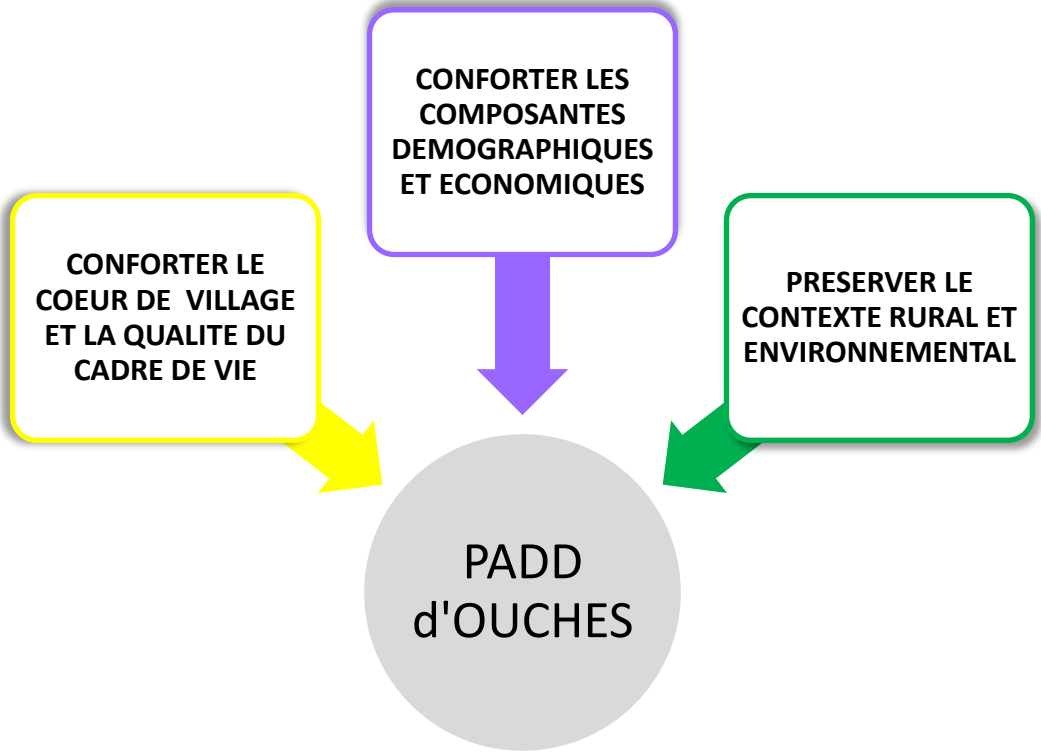
⇒ **Le PADD est l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement et de mise en valeur du territoire de la commune, à moyen et long terme.**

En cela, il fixe les grandes orientations du projet communal. Celles-ci sont ensuite précisées et traduites spatialement et réglementairement dans les autres documents du PLU (zonage, règlement, orientations d'aménagement, emplacements réservés).

⇒ **Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme** conformément à l'article L.151-5 du code de l'urbanisme

Ces orientations ont été définies au regard des diagnostics environnementaux, socio-économiques et urbains qui ont permis de dégager les forces et faiblesses du territoire communal et ensuite d'identifier les enjeux d'aménagement pour la commune d'OUCHES dans le respect des principes du développement durable et des objectifs du SCOT du Roannais.

Le PADD d'OUCHES se décline en 3 défis transversaux qui sont chacun déclinés en plusieurs objectifs distincts. Ceux-ci déterminent la politique d'ensemble que la commune d'Ouches souhaite mettre en œuvre pour conforter les éléments moteurs de son développement et pour apporter des réponses aux problèmes mis en évidence dans les diagnostics expert et partagé.



**LES THEMES A ABORDER PAR LE PADD SELON
L'ARTICLE L.151-5 DU CODE DE L'URBANISME**

**DEFIS ET OBJECTIFS DU PADD
ABORDANT LES THEMES**

L
E

P
A
D
D



définir

les orientations
générales des
politiques

- 1- d'aménagement
- 2- d'équipement
- 3- d'urbanisme
- 4- de paysage
- 5- de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
- 6- de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

- 1 : 1.1 Poursuivre les aménagements du cœur de village...
- 2 : 1.2 Conforter la structure de commerces/services et d'équipement
- 3 : 1.3 Recentrer le développement résidentiel autour du bourg et 3.2 Stopper l'étalement urbain et l'urbanisation diffuse
- 4, 5 et 6 : 3.1 Préserver les continuités écologiques, les secteurs de biodiversité et les composantes éco-paysagères



définir

les orientations
générales concernant

- 7- l'habitat
- 8- les transports et les déplacements
- 9- le développement des communications numériques
- 10- l'équipement commercial
- 11- le développement économique et les loisirs

- 7 : 2.2 Diversifier l'offre de logements et réduire la dispersion de l'habitat et 1.1 Poursuivre les aménagements du cœur de village et améliorer les déplacements doux
- 8 : 3.3 Maîtriser les besoins en déplacement et énergies
- 9 et 10 : 1.2 Conforter la structure de commerces/services et d'équipement
- 11 : Pérenniser les activités artisanales, industrielles et développer le tourisme et 2.4 Maintenir l'activité agricole



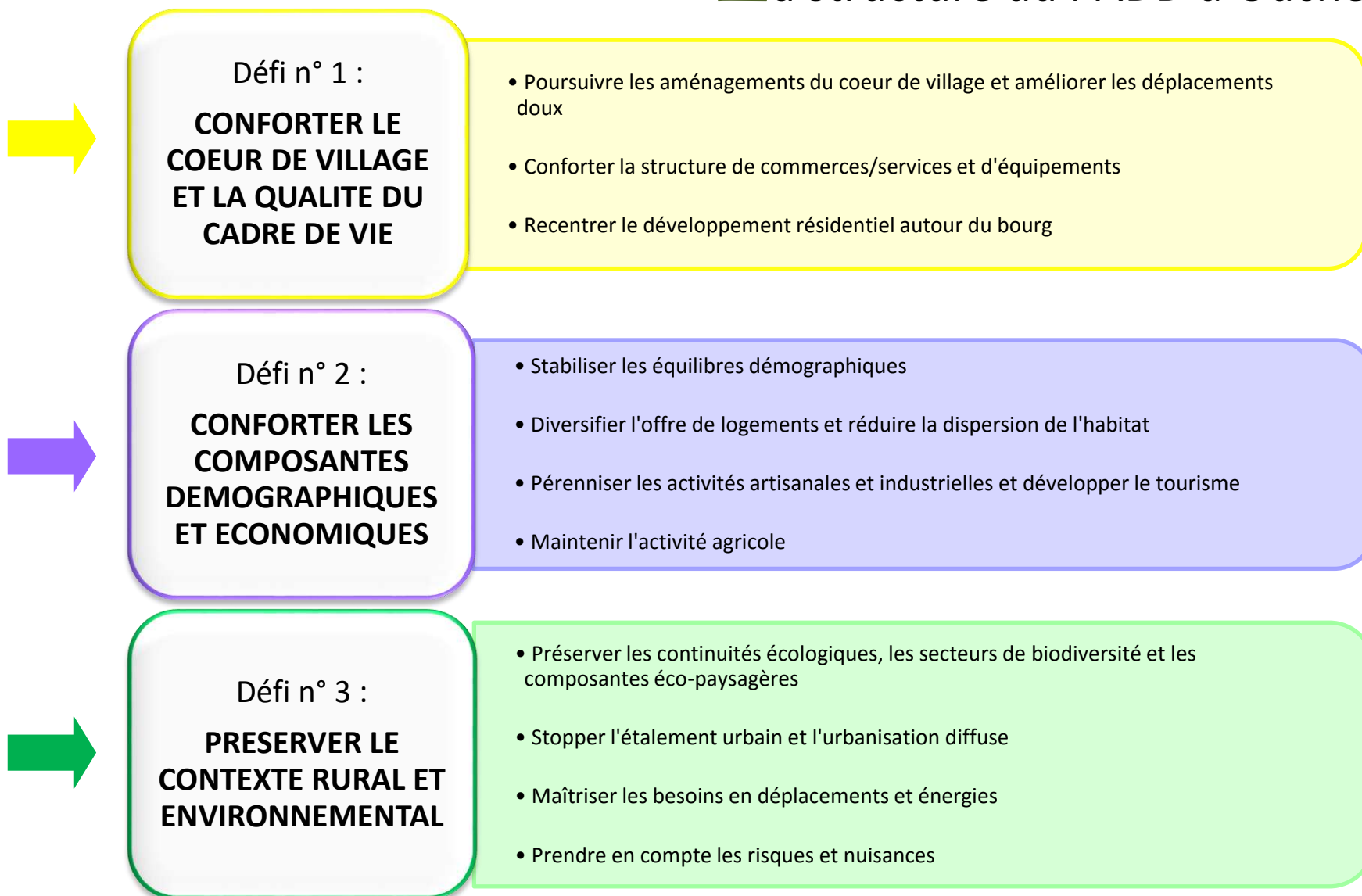
fixe

- 12- des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

- 12 : 1.3 Recentrer le développement résidentiel autour du bourg, 2.2 Diversifier l'offre de logements et réduire la dispersion de l'habitat et 3.2 Stopper l'étalement urbain et l'urbanisation diffuse

La structure du PADD d'Ouches

LE PADD
D'OUCHES



Défi n°1

CONFORTER LE COEUR DE VILLAGE ET LA QUALITE DU CADRE DE VIE

CONSTATS

→ Le caractère routier des traversées du bourg par la RD 31 et la RD 18 et leur dangerosité est peu à peu minimiser par des aménagements successifs mais des améliorations restent à apporter au niveau des entrées de ville notamment, du carrefour RD 31/RD 18 et des cheminements doux.
En outre, l'affirmation d'une place publique centrale doit permettre de dynamiser la vie du village.

→ L'activité commerciale en centre bourg est limitée car fortement concurrencée et donc fragilisée par les pôles commerciaux voisins (Riorges, Roanne, Mably, Lentigny). De plus, leur accès est dangereux car situé le long de la RD 31. On ne compte qu'un commerce alimentaire (boulangerie), un café, un salon de coiffure et un atelier de couture
Les équipements publics (mairie, écoles, équipements sportifs) sont regroupés au Sud du bourg en bordure de la rue des écoles (RD 18).

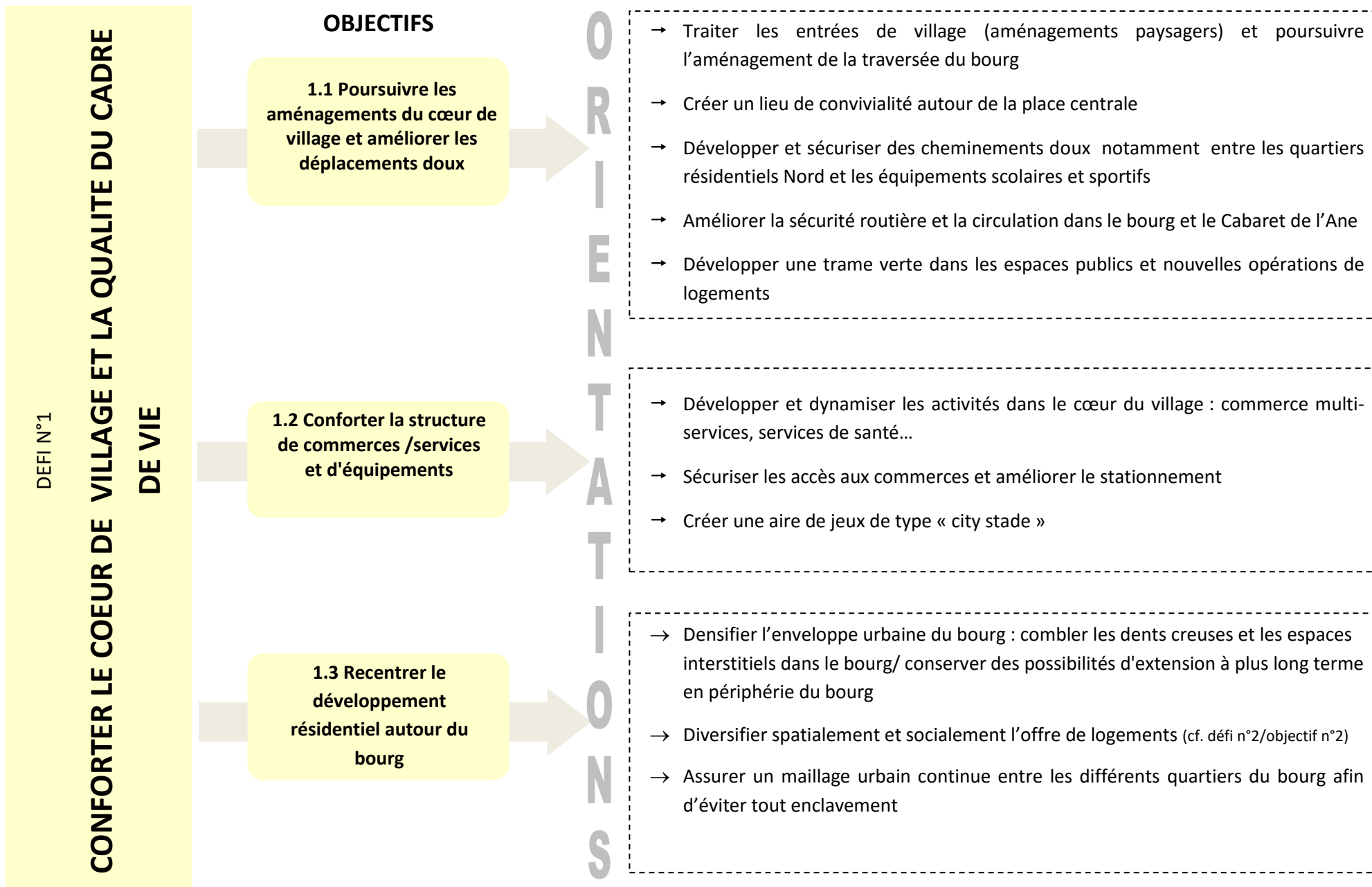
→ Le cœur de village d'Ouches est de dimension modeste et a été encaint depuis 4 décennies d'extensions pavillonnaires récentes qui ont quelque peu dénaturé son caractère rural. Il en a été de même des quelques hameaux préexistants sur la commune. L'image rurale d'une belle campagne bocagère a peu à peu été supplantée par une image d'extensions résidentielles périurbaines, les habitants restant cependant attachés à celle « d'habiter à la campagne ».

OBJECTIFS

POURSUIVRE LES AMENAGEMENTS DU COEUR
DE VILLAGE ET AMELIORER LES DEPLACEMENTS
DOUX

CONFORTER LA STRUCTURE DE
COMMERCES/SERVICES ET D'EQUIPEMENTS

RECENTRER LE DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL
AUTOUR DU BOURG



Défi n°2

CONFORTER LES COMPOSANTES DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES

CONSTATS

→ Une population qui a plus que doublé entre 1968 et 2012 passant de 523 à 1129 habitants, dont +115 habitants entre 1999 et 2013. Néanmoins, la tendance au vieillissement de la population s'est accentuée puisque la part des plus de 60 ans représente désormais 27% de la population contre 18,3% en 1999. De plus la part des jeunes actifs (15-29 ans) est faible : 12% soit deux fois moins que celle des 45-59 ans : 24%.

→ Un développement pavillonnaire important, notamment entre 1975 et 1989 (31% des résidences principales ont été construites durant cette période), et une uniformisation de la typologie de l'habitat basée sur le modèle de la maison individuelle (98,3 des résidences principales de la commune soit 455 maisons) en accession à la propriété. Le logement locatif ne représente ainsi que de 7,8% des foyers dont seulement 2% de logement sociaux.

La part des résidences secondaires 1% soit 5 logements et des logements vacants 5% soit 23 logements est marginale.

Sur la période 2005-2015, une moyenne de 5,3 logements/an a été construit sous la forme de maisons individuelles.

→ Une commune très dépendante des zones d'emplois alentours et une activité économique et commerciale fragile : 71 établissements actifs sont recensés dont la grande majorité n'ont pas (79%) ou peu de salariés (20% ont entre 1 et 9 salariés) et seule une entreprise a plus de 10 salariés. Il s'agit d'une entreprise de TP implantée sur la petite zone d'activités du *Rallet* située en bordure de la RD 53. Au total 121 emplois sont comptabilisés sur la commune, soit 25,2% des actifs de la commune ayant un emploi (479). Ces derniers travaillent en très grande majorité (84%) sur le pôle économique Roanne/Riorges/Mably/le Coteau.

→ Une activité agricole encore dynamique avec encore 14 sièges d'exploitations recensés sur la commune et une SAU des exploitations communale en hausse : 897 ha en 1988 et 1197 ha en 2010.

→ Existence d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels périurbains (PAEN) sur la partie Ouest de la commune.

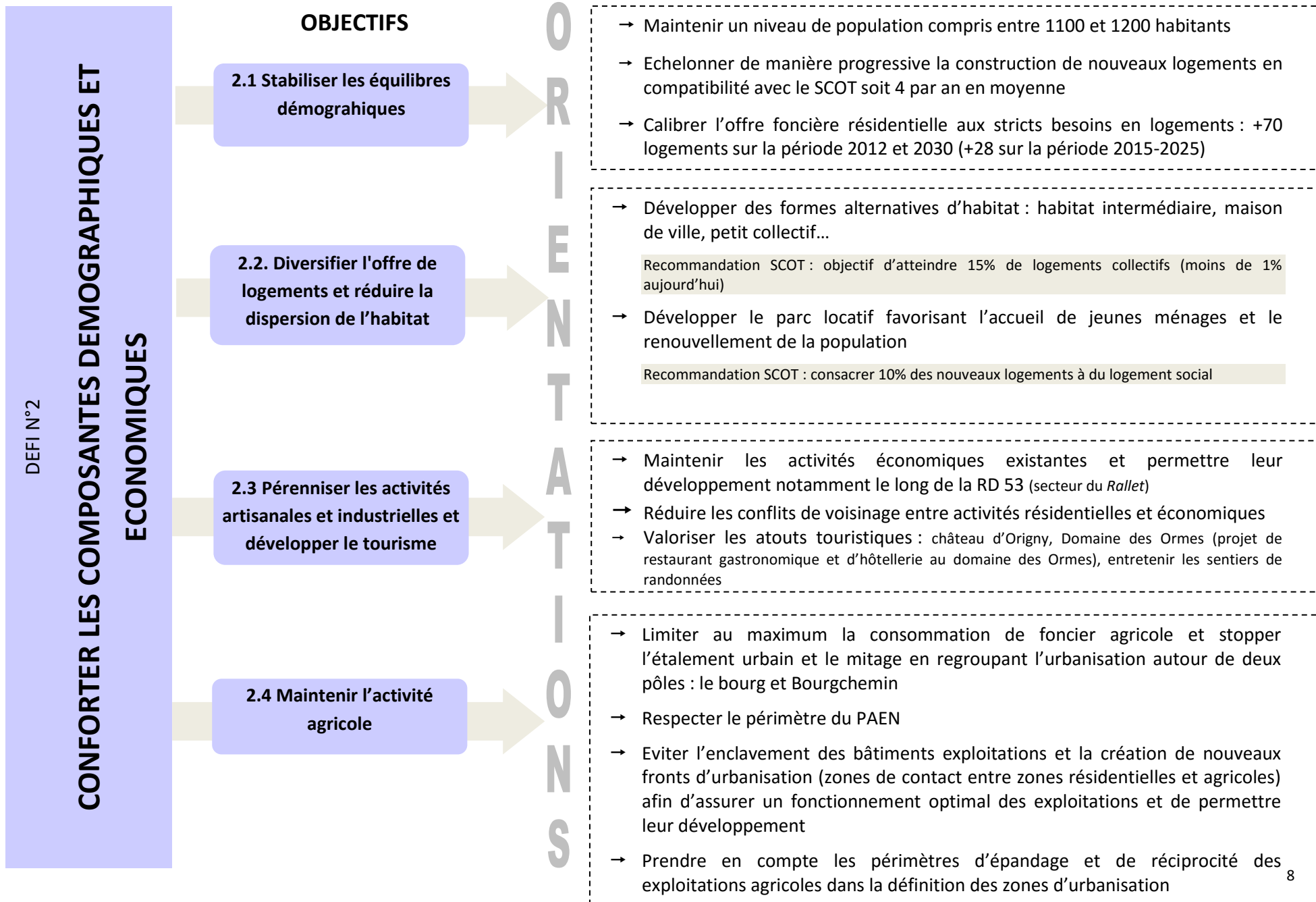
OBJECTIFS

STABILISER LES EQUILIBRES DEMOGRAPHIQUES

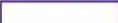
DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS ET REDUIRE LA DISPERSION DE L'HABITAT

PERENNISER LES ACTIVITES ARTISANALES ET INDUSTRIELLES ET DEVELOPPER LE TOURISME

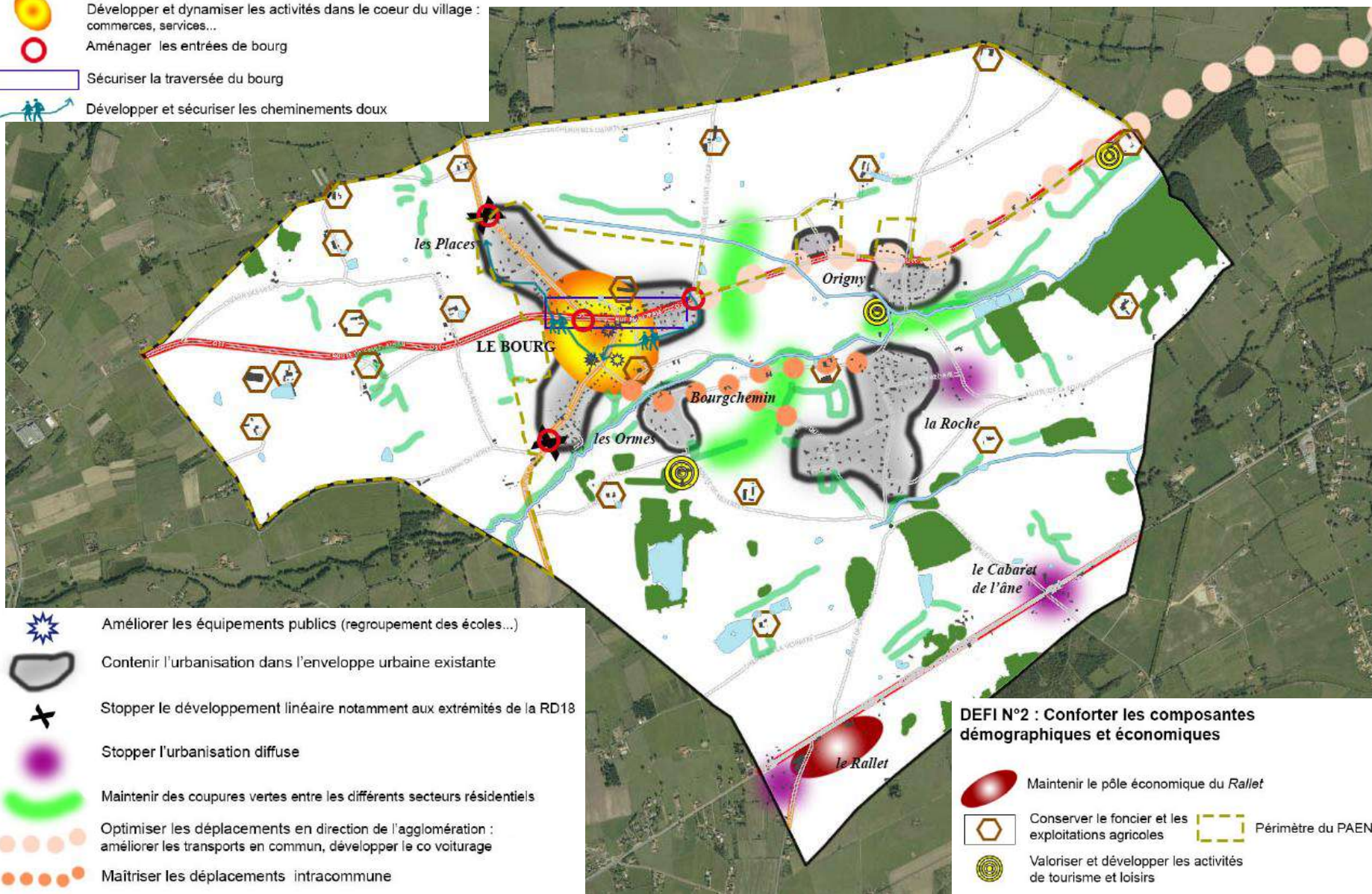
MAINTENIR L'ACTIVITE AGRICOLE










DEFI N°1 : Conforter le coeur de village et la qualité du cadre de vie

-  Développer et dynamiser les activités dans le coeur du village : commerces, services...
-  Aménager les entrées de bourg
-  Sécuriser la traversée du bourg
-  Développer et sécuriser les cheminements doux

REPRESENTATION GRAPHIQUE DU PADD - DEFIS N°1 ET 2



-  Améliorer les équipements publics (regroupement des écoles...)
-  Contenir l'urbanisation dans l'enveloppe urbaine existante
-  Stopper le développement linéaire notamment aux extrémités de la RD18
-  Stopper l'urbanisation diffuse
-  Maintenir des coupures vertes entre les différents secteurs résidentiels
-  Optimiser les déplacements en direction de l'agglomération : améliorer les transports en commun, développer le co-voiturage
-  Maîtriser les déplacements intracommune

DEFI N°2 : Conforter les composantes démographiques et économiques

-  Maintenir le pôle économique du Rallet
-  Conserver le foncier et les exploitations agricoles
-  Périmètre du PAEN
-  Valoriser et développer les activités de tourisme et loisirs

Défi n°3

PRESERVER LE CONTEXTE RURAL ET ENVIRONNEMENTAL

CONSTATS

- Le territoire communal ne recèle pas de milieux naturels ou de réservoir de biodiversité remarquables identifiés au titre de Natura 2000 ou de l'inventaire ZNIEFF mais se compose d'une nature « ordinaire » assurant des continuités écologiques via la trame verte et bleue mis en exergue dans le SCOT et le SRCE Rhône Alpes. Ces composantes éco-paysagères (vallée du Marclus, bocage, boisements, étangs...) ainsi que les éléments de patrimoine bâti permettent à la commune de garder un caractère rural et une bonne qualité de vie.
- Une urbanisation contemporaine qui s'est opérée sur plusieurs fronts quasiment exclusivement sous la forme d'habitat individuel engendrant un étalement urbain et un mitage conséquent. La structure primaire bâtie et paysagère a de fait été altérée par une urbanisation fragmentée où une logique d'implantation discontinue du bâti a pris le pas. Cette urbanisation s'est effectuée de manière quasi équivalente en terme de nombre de logements construits et de consommation foncière (soit 50 ha environ pour 252 nouveaux logements) autour du bourg - les Places - le Mont d'une part et de la Roche-Origny-le Gas de Pie d'autre part. La densité de construction moyenne est faible avec seulement 5 logements/ha.
- Cette urbanisation a aussi engendré des besoins en équipements (réseaux) et énergies conséquents. De plus elle induit un accroissement des déplacements automobiles vers l'agglomération roannaise mais aussi entre les différents quartiers de la commune notamment en direction des équipements (école, mairie, sports et loisirs...)
- Ouches est principalement soumis à deux types de risques naturels :
 - le risque d'inondation du Marclus qui traverse la commune d'Est en Ouest. Ce ruisseau fait l'objet d'un PPR dont les dispositions s'imposent au PLU.
 - Le risque de mouvement de terrain relatif au phénomène de retrait-gonflement des argiles : les zones résidentielles sont toutefois situées en grande majorité en zone d'aléa faible

OBJECTIFS

PRESERVER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES, LES SECTEURS DE BIODIVERSITE ET LES COMPOSANTES ECO-PAYSAGERES

STOPPER L'ETALEMENT URBAIN ET L'URBANISATION DIFFUSE

MAITRISER LES BESOINS EN DEPLACEMENTS ET ENERGIES

PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES ET NUISANCES

DEFI N°3
PRESERVER LE CONTEXTE RURAL ET ENVIRONNEMENTAL

OBJECTIFS

3.1 Préserver les continuités écologiques, les secteurs de biodiversité et les composantes éco-paysagères

3.2 Stopper l'étalement urbain et l'urbanisation diffuse

3.3 Maîtriser les besoins en déplacements et énergies

3.4 Prendre en compte les risques et nuisances

**O
R
I
E
N
T
A
T
I
O
N
S**

- Préserver les éléments constituant la trame verte et bleue : les boisements dont le bois de la Fouillouse, la ripisylve accompagnant le Marclus, la trame bocagère, les cordons boisés, la vallée du Marclus, l'étang de la Vésinière...
- Maintenir les zones humides et assurer une bonne qualité des eaux (assainissement)
- Maintenir des coupures vertes entre les différentes zones urbanisées en particulier entre le bourg et Origny, entre le bourg et la Roche et entre Origny et la Roche
- Conserver les points de vue sur les monts alentours : Monts de la Madeleine et Monts du Lyonnais
- Favoriser une bonne intégration paysagère des nouvelles constructions (agricoles, économiques et résidentielles)
- Valoriser la traversée du Cabaret de l'Ane
- Sauvegarder et valoriser le patrimoine bâti remarquable (Château d'Origny, domaines des Ormes...), le bâti traditionnel (rénovation des anciennes fermes) et le petit patrimoine
- Pérenniser l'agriculture qui joue un rôle important de protection des paysages et d'identité rurale






- Endiguer le mitage résidentiel du territoire rural notamment sur les secteurs des Essarts, Bourgchemin, le Cabaret de l'Ane, la Roche...
- Contenir l'urbanisation future à l'intérieur des zones urbanisées du bourg/bourgchemin et de la Roche/Origny et densifier ces espaces
- Limiter la consommation de foncier « neuf » à l'horizon 2030 à 4,2ha maximum conformément aux objectifs du SCOT (2ha sur 2016-2025+1,24ha sur 2025-2030)

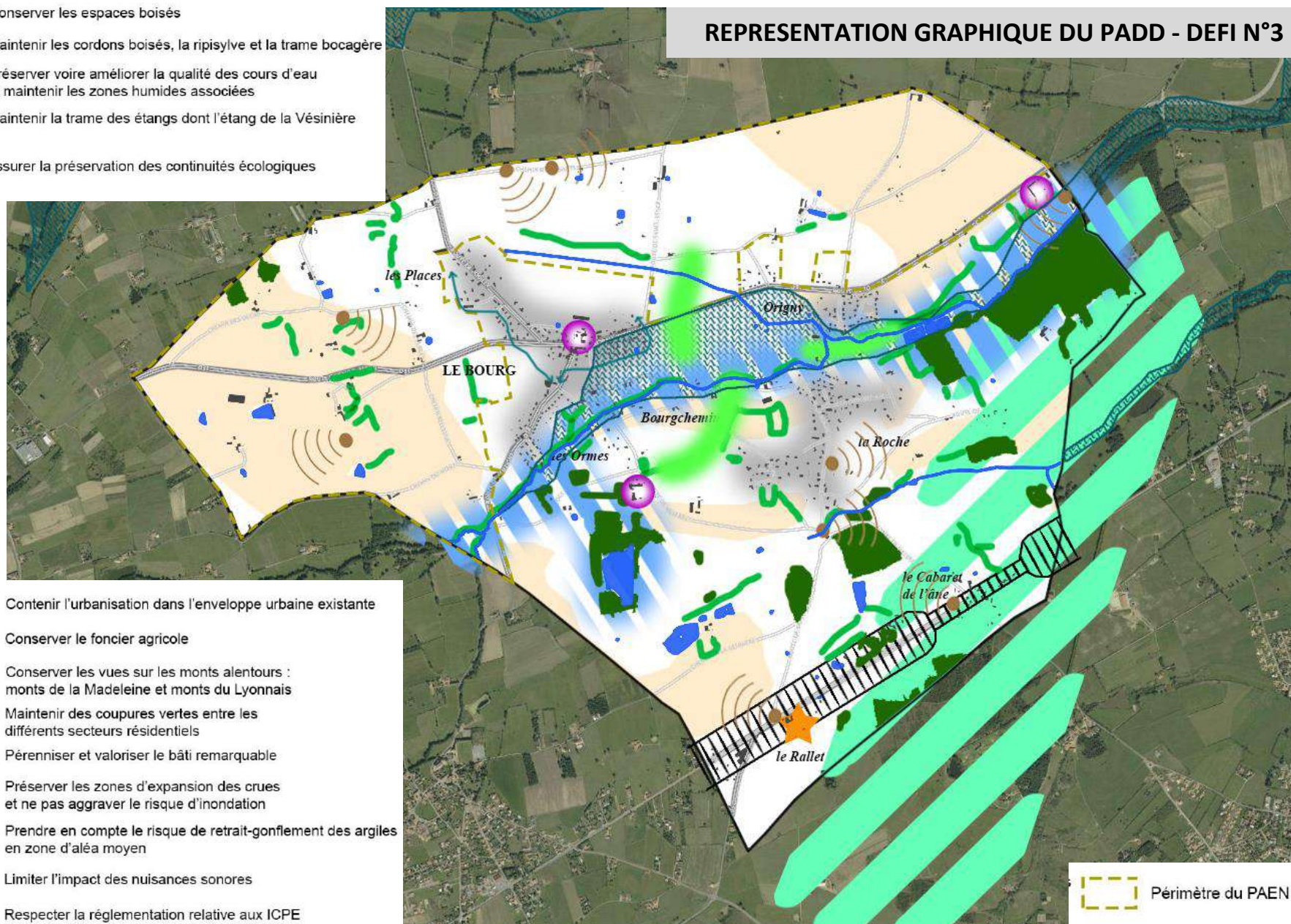
- Maîtriser les déplacements pendulaires au sein de la commune
- Renforcer les déplacements alternatifs à l'échelle communale et intercommunale : développer le co-voiturage, améliorer les transports en commun, plan vélo de Roannais agglomération
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments et promouvoir les énergies renouvelables










- Protéger les secteurs d'expansion des crues du Marclus et ne pas accentuer le risque inondation (gestion des eaux pluviales)
- Intégrer le risque de retrait-gonflement des argiles et les nuisances sonores
- Limiter l'impact des nuisances sonores

DEFI N°3 : Préserver le contexte rural et environnemental

REPRESENTATION GRAPHIQUE DU PADD - DEFI N°3

-  Conserver les espaces boisés
-  Maintenir les cordons boisés, la ripisylve et la trame bocagère
-  Préserver voire améliorer la qualité des cours d'eau et maintenir les zones humides associées
-  Maintenir la trame des étangs dont l'étang de la Vésinière
-  Assurer la préservation des continuités écologiques



-  Contenir l'urbanisation dans l'enveloppe urbaine existante
-  Conserver le foncier agricole
-  Conserver les vues sur les monts alentours : monts de la Madeleine et monts du Lyonnais
-  Maintenir des coupures vertes entre les différents secteurs résidentiels
-  Pérenniser et valoriser le bâti remarquable
-  Préserver les zones d'expansion des crues et ne pas aggraver le risque d'inondation
-  Prendre en compte le risque de retrait-gonflement des argiles en zone d'aléa moyen
-  Limiter l'impact des nuisances sonores
-  Respecter la réglementation relative aux ICPE

 Périmètre du PAEN